FOOTBALL

## LA CRL ÉPINGLE ENCORE LE MO CONSTANTINE

# 1 340 000 DA d'indemnités pour Kaïd Kasbah

***Après le dénouement de l'affaire opposant le Mouloudia de Constantine à son ex-joueur C. Bouakak, un dénouement quelque peu arbitraire à l'endroit du plaignant qui a décidé d'en référer au Tribunal arbitral des sports, c'est au tour de Kaïd Kasbah, longtemps capitaine du même club, que la Chambre nationale de règlement des litiges vient de donner raison dans la requête qu'il lui a formulée et portant sur la deuxième tranche de la prime de signature au titre de la saison 2007/2008.***

Photos : DR

Kaïd Kasbah.

Le joueur devra, sans possibilité, d'appel recevoir, dans un délai de deux mois à partir de la notification de la décision (n° 59 datée du 26-8-09 intitulée affaire Kaïd Kasbah Lyès/MO Constantine) de la Chambre, la somme de 1 340 000 DA que le club est appelé à lui verser dans un délai de deux mois pour éviter que la CRL se sollicite de la commission de discipline de la FAF de lui appliquer l'article 122 du code disciplinaire lequel, entre autres sanctions immédiates, stipule la rétrogradation à la division inférieure.

Pour donner la puissance réglementaire qui s'impose au dossier, la CRL clôt ses attendus par : «En la forme, dire la requête du joueur Kaïd Kasbah Lyès recevable. Au fond, justifiée». Voilà donc le Mouloudia de Constantine embarrassé par une autre affaire que va suivre, malheureusement pour sa direction, une autre affaire toujours du même Kaïd Kasbah claire comme de l'eau de roche dans son fond et sa forme. Le cas Bouakak Chawki, précurseur en le domaine, semblant faire florès en attendant de le devenir sur le plan de la jurisprudence, et ce, d'autant plus qu'au moins une demi-douzaine des anciens joueurs du MOC dont le contrat a été arbitrairement rompu vont solliciter la Chambre. Nous en citerons Bouabellou, Remache, Titer, Alkma, Kouachi, Abadli…

Mais dans le cas présent du joueur Kaïd Kasbah, il ne saurait donner seulement dénouement de l'affaire à son avantage mais surtout évoquer les conditions dans lesquelles les dirigeants du Mouloudia de Constantine ont cherché à noyer le poisson dans l'eau et voulu induire les membres de la CRL en erreur.

Il faut préciser qu'à la suite de la plainte du joueur, la CRL avait requis de l'employeur, en l'occurrence la MOC, les éléments de réponse à même d'étayer tangiblement les raisons de son refus de verser au joueur la deuxième tranche de la prime de signature qui, plus, est consignée dans un document officiel (contrat professionnel) engageant les deux parties.

Comme, ils ont en pris l'habitude, les dirigeants du MOC sinon les Madani vont répondre à leur interlocuteur que «Le joueur a été exclu pour raison disciplinaire (sic)» mais aussi que nonobstant la sanction administrative… il aurait été payé. Ce qui est évidemment faux, le MOC faisant ouvertement et sciemment dans l'amalgame en communiquant à la CRL des informations (fausses d'ailleurs) sur la requête formulée en entretenant la confusion sur deux saisons à savoir 2007/2008 et 2008/2009.

Tout cela n'a, heureusement pas, échappé à la clairvoyance des membres de la commission qui jugent stricto sensu dans leurs attendus «Attendu que le joueur Kaïd Kasbah Lyès et le club du MOC ont conclu un contrat d'engagement référencé 46/076 en date du 24 juillet 2007 pour la saison sportive 2007/2008 – Attendu que le joueur a saisi la CRL pour réclamer au MOC le versement de la seconde moitié de la prime de signature soit 1 175 000 DA, ainsi que onze mois de salaire non perçus à raison de 15 000 DA mensuellement soit 165 000 DA, la somme globale étant de 1 340 000 DA – Attendu que suite à une correspondance adressée au club le 19 juillet 2009, le club justifie le non-versement de ces sommes par l'exclusion du joueur pour faute disciplinaire en février 2009 – Attendu que le club ne saurait confondre deux contrats distincts portant sur deux saisons sportives différentes», considère donc «Qu'en effet, le litige porte sur la saison 2007/2008 et non pas sur la saison 2008/2009 – Que l'instance ne saurait par conséquent retenir l'argumentation du club qui n'a pas respecté ses obligations financières au titre de la saison sportive 2007/2008, restant ainsi redevable envers le joueur».

Là une précision s'impose : s'agissant de la saison évoquée la présidence était assurée par Mohamed Berrehaïl. Toutefois, si les hommes passent, les institutions et autres structures publiques restent. C'est, par voie de conséquence, le Mouloudia de Constantine en tant qu'employeur qui est comptable devant Kaïd Kasbah et non les Madani.

Il est alors aisé de juger leur ridicule tentative de berner les membres de la Chambre en usant vulgairement d'un tour de passe-passe digne du bonneteau.

Kaïd Kasbah a été licencié par les Madani au motif préfabriqué qu'il aurait levé le pied face au voisin clubiste lors de la première manche du derby (perdu par le MOC 1-2). Comble du ridicule, une accusation sortie, comme un prestidigitateur sort un lapin de son chapeau, presque… six mois après la rencontre.

Il faut souligner que le meilleur moyen pour les dirigeants des deux clubs (MOC et CSC) de charger un des leurs pour s'en débarrasser, c'est de l'accuser d'avoir «vendu» le match. Et ce, en plus de le livrer à la vindicte populaire et lui faire porter une véritable croix, peut mettre fin à la carrière du joueur. Les clubs potentiellement employeurs ne se précipitant pas, et pour cause, à employer un footballeur dont la réputation de renégat prend dorénavant le pas sur son talent et ses compétences, voire son honnêteté.

Que s'est-il passé en réalité ? En fait, en sa qualité de capitaine d'équipe, Lyes Kaïd Kasbah s'est tout simplement fait le porte-parole de ses troupes et exprimé, en tant que vis-à-vis de l'employeur, leurs doléances pour ne pas dire de leurs revendications financières (salaires et primes). Dès lors, il était devenu gênant parce qu'il n'entrait plus dans la grille de fonctionnement des Madani et surtout de leur lecture des évènements et plus particulièrement au profil qu'il fallait leur imprimer sciemment… quitte pour cela à travestir la vérité.

Bien entendu, l'accusation de forfaiture (combine lors du derby) brandie contre le joueur n'a jamais été exprimée publiquement, mais les deux dirigeants et notamment le chef de section de football, en l'occurrence Kamel Madani, n'arrête pas de l'entretenir à travers des canaux informels mais réellement porteurs parce que machiavéliquement manipulés. En tout état de cause, cette affaire, pour le joueur, étant définitivement réglée, il nous dira qu'il «va s'attacher à entamer une deuxième procédure, celle-ci concernant la saison 2008/2009».

Nous reviendrons sur les détails croustillants de ce dossier où les Madani s'emmêlent encore une fois et comme jamais les pinceaux. Mais surtout pour évoquer une douteuse circulation de fonds.

**A. B.**

## ITALIE

# Roberto Donadoni limogé par Naples

Roberto Donadoni.

L'ancien entraîneur de l'équipe d'Italie Roberto Donadoni a été licencié par Naples et remplacé par Walter Mazzarri, a annoncé hier le club sur son site internet.

Ce limogeage était attendu après la défaite de Naples dimanche contre l'AS Rome (2-1). Même avant ce résultat, les jours de Donadoni étaient comptés et ce nouveau faux pas n'a fourni que l'occasion au président Aurelio De Laurentiis, producteur de cinéma, pour se séparer de lui. «C'était une décision vitale pour donner un nouvel élan au club cette saison et penser aux cinq ans à venir», a déclaré M. De Laurentiis, dans le communiqué. L'annonce officielle est intervenue alors que Donadoni avait déjà fait prévenu des journalistes italiens de son limogeage.

Aucun détail n'a été fourni sur le contrat de Mazzarri bien que le communiqué du propriétaire semble suggérer qu'il porterait sur cinq ans.

## KAID KASBAH (EX-JOUEUR ET CAPITAINE DU MOC) :

# «Il est temps que les joueurs professionnels s'organisent»

«Je savais depuis plusieurs années que les milieux du football sont implacables, mais avec le Mouloudia de Constantine, qui est pourtant mon club formateur, j'ai appris à mes dépens la difficulté d'être un joueur professionnel respectueux des règles morales», nous dira Kaïd Kasbah Lyès, ex-capitaine du MOC, qui s'est mis volontairement au chômage afin de se consacrer à sa propre défense dans les deux affaires contentieuses qui l'opposent à son ancien club.

«J'ai toujours fait don de ma personne pour préserver les droits des autres joueurs notamment quand ils ne sont pas issus de Constantine, comme pour moi quand j'ai évolué ailleurs et que mes coéquipiers m'ont facilité l'adaptation aux conditions de vie spécifiques du lieu où j'exerçais mon métier. Cela dit, j'ai toujours veillé à ce que mes coéquipiers, dès lors que j'étais le capitaine et représentant, s'acquittent professionnellement et moralement de leurs devoirs», ajoutera-t-il. «Mais pour la saison 2008/2009, cela a été la descente aux enfers. J'ai compris qu'au niveau des deux camps, les règles n'étaient plus respectées et la morale bafouée. Il n'existe plus de vertu et encore moins de conscience chez la quasi-totalité des acteurs de la scène sportive. Néanmoins, je reste fidèle à mes principes et à mes convictions. Mon vœu, pour ne pas dire ma prochaine bataille, c'est de créer une association de joueurs dont l'objectif essentiel est la promotion et la défense des droits des professionnels. Je voudrai mettre à profit l'occasion que me donne votre journal pour solliciter de mes pairs leur adhésion pour la matérialisation d'un tel projet.»

**A. B.**

## LRFA

# Ouverture de la saison 2009-2010

**La Ligue régionale de football d'Alger, présidée par le Dr Khalil Hamoum, organisera, ce soir à l'hôtel Mercure d'Alger, la cérémonie d'ouverture de la nouvelle saison sportive 2009-2010. Durant cette soirée qui sera rehaussée par la présence de nombreuses personnalités du football national, les lauréats de l'exercice écoulés recevront des trophées en récompense à leur réussite.**

**La LRFA procédera par la suite à l'annonce solennelle du lancement du championnat 2009-2010. La LRFA organise, pour rappel, différents championnats dépendants des wilayas d'Alger, Tizi-Ouzou, Bouira, Béjaïa et Boumerdès, répartis sur les niveaux régional 1 et 2 (groupes A, B et C) en plus des championnats jeunes «élite» et jeunes «régionale».**

**M. B.**

TURF

## EN DIRECT D'EL-EULMA - HIPPODROME BAZER-SAKHRA (MERCREDI 7 OCTOBRE 2009)

# Pronostics ouverts

***Très prisé par les puristes, l'hippodrome Bazer-Sakhra d'El-Eulma nous concocte à chaque réunion hippique des arrivées très disputées aux abords du disque final. Ce sera le cas aujourd'hui aussi avec le prix Flower Art où quatorze pur sang anglais auront à en découdre sur le parcours de 1 300 mètres, propice à une arrivée pochette-surprise. Les possibilités étant nombreuses, on vous recommande donc de privilégier la confection de longueurs de jeu et d'accorder la primauté aux chevaux qui bénéficient d'une monte de métier. Course ouverte aux concurrents de 3 ans et plus pur sang anglais n'ayant pas totalisé la somme de 61 000 DA en places depuis le 1.4.2009. Poids : 3 ans 48 kg, 4 ans 51 kg, 5 ans et plus 54 kg.***

***Surcharge de 1 kg par tranche de 12 000 DA reçus en places depuis le 1er avril 2009. Une décharge de 4 kg est accordée aux chevaux pur sang anglais nés et élevés en Algérie.***

**1re course - Prix : Flower Art / Pur Sang Anglais - Quarté-Quinté-Quadrio «A» - Dotation : 250 000 DA - Distance : 1 300 m - Départ : 17h30**

| Propriétaires | Chevaux | Jockeys | Pds. | CDS | Entraîneurs |
|---|---|---|---|---|---|
| A. Sid | 1. Koufaïssa | B. Gacem | 56 | 12 | B. Gacem |
| D. Messaoudène | 2. Malik | A. Boukhachba | 55 | 3 | AB. Kara |
| R. Lahas | 3. Fanny Girl | T. Lazreg | 54 | 5 | Propriétaire |
| A. Khodja | 4. Marika | S. Hellal | 54 | 6 | R. Chellali |
| AM. Messaoud Salem | 5. Kavis | AP. Z. Othmane | 54 | 13 | M. Benouadjal |
| MS. Lahmici | 6. Lily des Ramiers | JJ. A. Chaâbi | 53 | 1 | F. Lahmici |
| A. Khouidem | 7. Naffissane | D. Mechagueb | 53 | 9 | Propriétaire |
| M. Chebbah | 8. Mathilda | O. Chebbah | 52 | 7 | Propriétaire |
| S. Hafiane | 9. Djeljel | AP. ABM. Djebbar | 52 | 14 | H. Djebbar |
| H. Messaoud Salem | 10. Kajia | B. Berrah | 52 | 11 | A. Abaoub |
| H. Messaoud Salem | 11. Doubleur | M. Harèche | 50 | 2 | A. Abaoub |
| KH. Ghoul | 12. Djultana | AP. AB. Attallah | 50 | 10 | S. Attallah |
| A. Bramki | 13. Bleu Fin | AP. A. Lachi | 50 | 4 | A. Djebbar |
| R. Maouche | 14. Perce Neige | AP. H. Zaâboub | 44 | 8 | A. Saâdoune |

**Les partants au crible :**

**1. Koufaïssa :** Elle semble à l'écart, seul le «sorcier» B. Gacem pourra la tirer d'affaire.

**2. Malik :** Abonné aux dernières places. Barré.

**3. Fanny Girl :** Très bien pilotée, à cocher en priorité.

**4. Marika :** Elle est chuchotée par son entourage, méfiance donc.

**5. Kavis :** Pas évident.

**6. Lily des Ramiers :** Fera sa rentrée.

**7. Nafissane :** Elle fera partie des sérieux candidats aux accessits, ne pas négliger.

**8. Mathilda :** Elle cherche sa course, c'est peut-être le jour «J».

**9. Djeljel :** En forme, devrait jouer les premiers rôles.

**10. Kajia :** Idem que Djeljel.

**11. Doubleur :** Il a enfin brisé son écart, devrait maintenir le cap.

**12. Djultania :** Fera sa rentrée.

**13. Bleu Fin :** Gros outsider pour corser les rapports PMU.

**14. Perce Neige :** Capable de surprendre à belle cote.

**FAITES VOS JEUX :**
**Quarté-Quinté-Quadrio «A» :**
**3 - 9 - 10 - 6 - 4 / 8 - 11**